

SOCOTEC

Agence Equipements Rhône
SOCOTEC
Agence Equipements Rhône
11 rue Saint-Maximin
69416 LYON CEDEX 03
Tél : 04 72 11 45 43
Fax : 04 72 11 45 46

26 AVR. 2011

GESTION ET PATRIMOINE
19 RUE LT COLONEL PREVOST
69800 SAINT PRIEST

Référence du rapport : 303F0/AM/11/2122

Dossier : CAZ1235/1

A l'attention de Monsieur VARAINE

CONTRÔLE TECHNIQUE QUINQUENNAL ASCENSEUR

Descriptif				Exigence SAE à la date du contrôle			Demande de mise à l'arrêt de l'appareil ?	Défauts détectés
N° de série de l'appareil	Référence client	Date de la visite	Partie(s) non vues	Conforme	Non conforme	Avis impossible à formuler		
Installation n°11 rue Lt Colonel Prevost	Ascenseur	29/03/2011			X		Non	4
n°11056785								
Installation n°11A rue Lt Colonel Prevost	Ascenseur	29/03/2011			X		Non	3
n°11056784								

Lieu de vérification : IMMEUBLE LE SAINT ROCH
3019 XB/ND
11 ET 11A RUE DE L'EGLISE
69340 FRANCHEVILLE

Intervenant SOCOTEC : PERNET Laurent

Accompagné par : Sté KONE
Date du rapport : 30 mars 2011



1. DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS

Installation N°1 - Installation n°11 rue Lt Colonel Prevost / 1
ascenseur

Ascenseur

Installation N°2 - Installation n°11A rue Lt Colonel Prevost / 1
ascenseur

Ascenseur

2. INSTALLATION N°1

INSTALLATION N°11 RUE LT COLONEL PREVOST

2.1 Modalités de contrôle

Le contrôle a été effectué conformément à l'annexe de l'arrêté du 18 novembre 2004 modifié.

Lors du rapport l'ensemble des points prévus par l'arrêté contrôle technique a été vérifié (cf. annexe 1).

La méthode utilisée pour les tests des parachutes est : Enclenchement du parachute appareil à l'arrêt.

2.2 Ascenseur N° 1/1

Ascenseur

La conformité du contrôle technique quinquennal s'évalue :

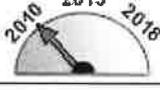
Pour les ascenseurs non marqués « CE », par rapport à la présence des dispositifs ou des mesures équivalentes visés aux articles R.125-1-2 et R.125-1-3 du code de la construction et de l'habitation.

Libellé client	Ascenseur
N° de série de l'ascenseur	n°11056785
Date d'installation	0
Installateur	ASCENSEURS SOULIER
Constructeur	ASCENSEURS SOULIER
Société chargée de l'entretien	KONE

Liste des dispositifs de sécurité rendus obligatoires et non installés

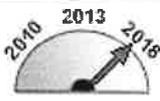
Conformément au décret 2004-964 du 9 sept. 2004 (R 125-1-2 à R 125-1-4 du CCH), certains dispositifs doivent obligatoirement être présents sur l'installation d'ascenseur, afin de répondre aux objectifs de sécurité figurant à l'article R 125-1-1.

Ces dispositifs n'ont pas encore été mis en œuvre au sein de votre bâtiment conformément aux échéances fixées par le décret, concernant le point suivant :

N°	Référence de l'arrêté des travaux	Dispositif manquant	Echéance réglementaire	Commentaire
GAINÉ				
1	SAE I-7	Eclairage		Installer un interrupteur d'éclairage de gaine en cuvette
LOCAUX DE LA MACHINE ET DES POULIES				
2	SAE I-8	Accès aux locaux		Absence de maintien de la trappe en position ouverte
3	SAE I-8	Accès intérieur(s) au local machine		Installer une crose de rétablissement pour l'accès au massif

Liste des dispositifs de sécurité à mettre en œuvre avant les échéances réglementaires

Ces dispositifs n'ont pas encore été mis en œuvre au sein de votre bâtiment conformément aux échéances fixées par le décret, concernant le point suivant :

Dispositif manquant	Référence de l'arrêté des travaux	Echéance réglementaire	Commentaire
CUVETTE			
Dispositif de demande de secours	SAE II-2		Installer un dispositif de téléalarme entre la cuvette et un service d'intervention en cas d'enfermement du technicien
CABINE			
Eclairage de secours	SAE II-2		Installer un éclairage de secours en cabine en cas de coupure de l'éclairage normal
ORGANES DE COMMANDE EN CABINE			
Dispositif de demande de secours	SAE II-2		Installer un dispositif de téléalarme entre la cabine et un service d'intervention en cas d'enfermement des usagers
TOIT DE CABINE			
Dispositif de demande de secours	SAE II-2		Installer un dispositif de téléalarme entre le toit de cabine et un service d'intervention en cas d'enfermement du technicien
DISPOSITIFS DE SECURITE			
Dispositif s'opposant à la vitesse excessive de la cabine en montée (électrique à adhérence)	SAE III-2		Installer un dispositif s'opposant à la vitesse excessive de la cabine en montée
LOCAUX DE LA MACHINE ET DES POULIES			
Interrupteur force motrice	SAE II-5		Force ascenseur non cadenaçable
Eclairage normal et de secours	SAE II-7		-Installer un éclairage de secours en machinerie -Installer un éclairage en machinerie (double fluo) assurant un niveau d'éclairage de 200 lux minimum au sol et évitant tout effet stroboscopique
MACHINE			
Protection des organes mobiles de transmission	SAE II-6		Capôter les parties tournantes pour éviter tout risque de happement du personnel d'intervention

Liste des observations et défauts réglementaires détectés

Les défauts suivants ont été détectés sur l'ascenseur contrôlé :

N°	Référence de l'arrêté contrôle technique	Critère de l'arrêté contrôle technique	Défaut réglementaire détecté	Commentaire
GAINE				
4	1.4	Moyen d'accès à la cuvette	Absent	Absence de crosse de rétablissement
CUVETTE				
5	2.6	Eclairage	Défaillant	Remplacer l'éclairage situé en cuvette qui est défectueux
CABINE				
6	7.1	Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	Endommagé	Absence de plaque de charge en cabine
ELECTRICITE				
7	14.3	Etat des protections des circuits électriques	Endommagé	-Identifier les circuits de protection -Remplacer un dispositif différentiel défectueux

Documents consultés

Les documents suivants ont été consultés lors du contrôle :

Document	Présenté	Non présenté	Sans objet
Le dossier technique		X	
La dernière étude de sécurité	X		
Le rapport de vérification établi après toute transformation ou modification importante de l'installation			X
Le carnet d'entretien prévu à l'article R. 125-2-1	X		
Le rapport du précédent contrôle technique			X

3. INSTALLATION N°2
INSTALLATION N°11A RUE LT COLONEL PREVOST
3.1 Modalités de contrôle

Le contrôle a été effectué conformément à l'annexe de l'arrêté du 18 novembre 2004 modifié.

Lors du rapport l'ensemble des points prévus par l'arrêté contrôle technique a été vérifié (cf. annexe 1).

La méthode utilisée pour les tests des parachutes est : Enclenchement du parachute appareil à l'arrêt.

3.2 Ascenseur N° 1/1
Ascenseur

La conformité du contrôle technique quinquennal s'évalue :

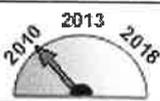
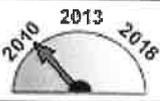
Pour les ascenseurs non marqués « CE », par rapport à la présence des dispositifs ou des mesures équivalentes visés aux articles R.125-1-2 et R.125-1-3 du code de la construction et de l'habitation.

Libellé client	Ascenseur
N° de série de l'ascenseur	n°11056784
Date d'installation	0
Installateur	ASCENSEURS SOULIER
Constructeur	ASCENSEURS SOULIER
Société chargée de l'entretien	KONE

Liste des dispositifs de sécurité rendus obligatoires et non installés

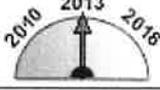
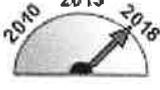
Conformément au décret 2004-964 du 9 sept. 2004 (R 125-1-2 à R 125-1-4 du CCH), certains dispositifs doivent obligatoirement être présents sur l'installation d'ascenseur, afin de répondre aux objectifs de sécurité figurant à l'article R 125-1-1.

Ces dispositifs n'ont pas encore été mis en œuvre au sein de votre bâtiment conformément aux échéances fixées par le décret, concernant le point suivant :

N°	Référence de l'arrêté des travaux	Dispositif manquant	Echéance réglementaire	Commentaire
GAINES				
8	SAE I-7	Eclairage		Installer un interrupteur d'éclairage de gaine en cuvette
LOCAUX DE LA MACHINE ET DES POULIES				
9	SAE I-8	Accès aux locaux		Absence de maintien de la trappe en position ouverte
10	SAE I-8	Accès intérieur(s) au local machine		Installer une crose de rétablissement pour l'accès au massif

Liste des dispositifs de sécurité à mettre en œuvre avant les échéances réglementaires

Ces dispositifs n'ont pas encore été mis en œuvre au sein de votre bâtiment conformément aux échéances fixées par le décret, concernant le point suivant :

Dispositif manquant	Référence de l'arrêté des travaux	Echéance réglementaire	Commentaire
CUVETTE			
Dispositif de demande de secours	SAE II-2		Installer un dispositif de téléalarme entre la cuvette et un service d'intervention en cas d'enfermement du technicien
CABINE			
Eclairage de secours	SAE II-2		Installer un éclairage de secours en cabine en cas de coupure de l'éclairage normal
ORGANES DE COMMANDE EN CABINE			
Dispositif de demande de secours	SAE II-2		Installer un dispositif de téléalarme entre la cabine et un service d'intervention en cas d'enfermement des usagers
TOIT DE CABINE			
Dispositif de demande de secours	SAE II-2		Installer un dispositif de téléalarme entre le toit de cabine et un service d'intervention en cas d'enfermement du technicien
DISPOSITIFS DE SECURITE			
Dispositif s'opposant à la vitesse excessive de la cabine en montée (électrique à adhérence)	SAE III-2		Installer un dispositif s'opposant à la vitesse excessive de la cabine en montée
LOCAUX DE LA MACHINE ET DES POULIES			
Interrupteur force motrice	SAE II-5		Force ascenseur non cadençable
Eclairage normal et de secours	SAE II-7		-Installer un éclairage de secours en machinerie -Installer un éclairage en machinerie (double fluo) assurant un niveau d'éclairage de 200 lux minimum au sol et évitant tout effet stroboscopique
MACHINE			
Protection des organes mobiles de transmission	SAE II-6		Capôter les parties tournantes pour éviter tout risque de happement du personnel d'intervention

**Liste des observations et défauts réglementaires détectés**

Les défauts suivants ont été détectés sur l'ascenseur contrôlé :

N°	Référence de l'arrêté contrôle technique	Critère de l'arrêté contrôle technique	Défaut réglementaire détecté	Commentaire
GAINE				
11	1.4	Moyen d'accès à la cuvette	Absent	Absence de crosse de rétablissement
TOIT DE CABINE				
12	9.2	Manoeuvre d'inspection sur le toit	Endommagé	Remplacer le bouton normal/inspection cassé
ELECTRICITE				
13	14.3	Etat des protections des circuits électriques	Endommagé	-Identifier les circuits de protection -Remplacer un dispositif différentiel défectueux

Documents consultés

Les documents suivants ont été consultés lors du contrôle :

Document	Présenté	Non présenté	Sans objet
Le dossier technique		X	
La dernière étude de sécurité	X		
Le rapport de vérification établi après toute transformation ou modification importante de l'installation			X
Le carnet d'entretien prévu à l'article R. 125-2-1	X		
Le rapport du précédent contrôle technique			X

Annexe : Liste des points contrôlés au titre de l'arrêté du 18 novembre 2004 modifié

N°	Parties contrôlées
1	GAINE
1.1	Parois de protection
1.2	Panneaux de service, portes, portillons de visite, portes de secours
1.3	Garde pieds, seuils
1.4	Moyen d'accès à la cuvette
1.5	Eclairage
2	CUVETTE
2.1	Etat général
2.2	Dispositif d'arrêt
2.3	Dispositif de demande de secours
2.4	Refermeture porte palière (pêne carré)
2.5	Amortisseurs, socles, butées
2.6	Eclairage
3	GUIDAGES
3.1	Eléments de guidage
4	EQUIPEMENT DES PALIERS
4.1	Signalisation présence cabine, sens de déplacement
4.2	Affichage (déplacement de la cabine)
4.3	Manœuvre pompiers
4.4	Organes de commande avec voyant
5	PORTES PALIERES
5.1	Serrures, dispositifs de verrouillage (essai de masse, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité)
5.2	Condamnations électriques – contrôle de fermeture
5.3	Déverrouillages de secours
5.4	Signal sonore et lumineux
5.5	Eléments constitutifs (vitrage)
6	ORGANES DE SUSPENSION
6.1	Caractéristiques
6.2	Etat général
6.3	Attaches
6.4	Poulies, pignons, protecteurs
6.5	Vérin
6.6	Affichage
7	CABINE
7.1	Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)
7.2	Portes ou trappes de secours (contrôle de fermeture, verrouillage)
7.3	Faces de service (jeux)
7.4	Baie de cabine sans porte (dispositif équivalent)
7.5	Porte de cabine (protection passage)
7.6	Dispositif de verrouillage
7.7	Contrôle de fermeture de la porte de la cabine
7.8	Eclairage normal
7.9	Ventilation
7.10	Affichage
7.11	Eclairage de secours
7.12	Garde pieds (déploiement contact électrique)
8	ORGANES DE COMMANDE EN CABINE
8.1	Organes de commande
8.2	Dispositif d'arrêt en cabine
8.3	Bouton de réouverture des portes
8.4	Dispositif de demande de secours

N°	Parties contrôlées
9	TOIT DE CABINE
9.1	Dispositif d'arrêt sur toit de cabine
9.2	Manœuvre d'inspection sur le toit
9.3	Balustrade
9.4	Dispositif de demande de secours
10	CONTREPOIDS - ORGANES DE COMPENSATION
10.1	Eléments constitutifs des contrepoids
10.2	Eléments constitutifs des organes de compensation
11	DISPOSITIFS DE SECURITE
11.1	Parachute cabine (ascenseurs électriques)
11.2	Parachute contrepoids
11.3	Limiteur de vitesse (ascenseur électrique)
11.4	Dispositif s'opposant à la vitesse excessive de la cabine en montée (électrique à adhérence)
11.5	Dispositif de verrouillage de la cabine pour les opérations de maintenance
11.6	Butée ou limiteur mécanique cabine (maintenance)
11.7	Dispositif de contrôle de rupture ou de mou de suspente
11.8	Organe de liaison (position cabine)
11.9	Hors-course en manœuvre normale
11.10	Limiteur de course inspection
11.11	Parachute cabine pour les ascenseurs hydrauliques
11.12	Dispositif s'opposant à la dérive (appareil hydraulique)
11.13	Marquage et déclaration "CE" de conformité approprié (rédigée en français)
11.14	Maintient de la présomption de conformité "CE" par rapport au dossier "client"
12	LOCAUX DE LA MACHINE ET DES POULIES
12.1	Accès aux locaux
12.2	Sol
12.3	Accès intérieur(s) au local machine
12.4	Interrupteur force motrice
12.5	Eclairage normal et de secours
12.6	Interrupteur d'arrêt local des poulies
13	MACHINE
13.1	Mécanismes
13.2	Manœuvre de secours manuelle
13.3	Manœuvre électrique de rappel
13.4	Appareillage électrique
13.5	Protection des organes mobiles de transmission
13.6	Précision d'arrêt de la cabine (ascenseurs installés antérieurement au 1er janvier 1983)
13.7	Précision d'arrêt de la cabine (ascenseurs installés postérieurement au 31 décembre 1982)
14	ELECTRICITE
14.1	Interconnexion des masses métalliques
14.2	Etat général des éléments constitutifs
14.3	Etat des protections des circuits électriques
14.4	Protection contre les contacts directs